

Prêts aux petites entreprises—Loi

Une voix: Combien de temps les communistes ont-ils tenu le coup en Colombie-Britannique?

M. Keeper: Les auteurs du budget du 12 novembre qui a mis les petites entreprises et les petits commerçants dans une situation extrêmement précaire sont partis du principe que le problème le plus crucial à l'heure actuelle, c'est l'inflation et que pour la juguler, il faut surveiller de près la masse monétaire et réduire les dépenses publiques.

Le dossier économique de la dernière décennie prouve clairement que les politiques suivies par les différents gouvernements sont absolument inefficaces dans la lutte contre l'inflation. En revanche, nous n'avons rien de mieux pour créer une récession, pour mettre les travailleurs en chômage et pour empêcher les petites entreprises de prospérer. Bien entendu, il n'y aurait pas lieu de s'en plaindre si tout cela était inévitable et s'il n'existait pas d'autres façons de gérer l'économie. Cependant, nous avons maintenant de bons exemples d'acquiescence de la part des gouvernements, d'intervention dans l'économie et d'approches intelligentes à la planification économique. Les Japonais et les Allemands l'ont fait, comme nous d'ailleurs à certaines occasions, bien que nous n'ayons pas réussi aussi bien que nous aurions dû le faire. Toutefois, il est évident que si nous voulons aider les petites entreprises, nous devons adopter une attitude intelligente envers l'économie. Il faut maintenant que nous stimulions l'économie afin de créer des emplois et un marché où les petits hommes d'affaires pourront vendre leurs produits et où leurs entreprises pourront prospérer.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Nous devons encore une fois nous engager à planifier notre économie et à traiter notre système économique avec plus d'intelligence et de compassion.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Gérard Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je vais essayer de rendre ma contribution à ce débat la plus brève possible mais je voudrais quand même profiter de l'occasion pour montrer, non seulement aux députés de cette Chambre mais aussi à la population en général ce que nous faisons aujourd'hui. Encore une fois nous venons devant cette Chambre présenter une modification à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Évidemment comme tous les députés de cette Chambre, si je peux dire, je donne mon total appui à ce projet de loi, qui a comme but de modifier une loi qui a énormément rendu service à la petite entreprise, comme en a témoigné cet après-midi le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) qui a ouvert le débat.

Monsieur le président, c'est facile pour les partis de l'opposition de critiquer le gouvernement, de critiquer les politiques gouvernementales, de s'attaquer au budget, mais je pense que de temps à autre il faudrait que l'opposition, même si elle fait des critiques constructives à l'occasion, soit logique et responsable envers elle-même. J'entendais tantôt mon préopinant progressiste conservateur qui disait que l'industrie au Canada n'appartient plus à l'entreprise privée, si ce n'est à la petite entreprise.

On reproche au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements de s'ingérer davantage dans l'entreprise, dans le domaine industriel, mais en même temps on veut que le gouvernement fasse quelque chose pour sauver les entreprises. Il faudrait que ces gens soient un peu plus responsables. Ils nous demandent de diminuer le déficit et en même temps ils voudraient qu'on institue de nouveaux programmes. J'entendais mon préopinant du Nouveau parti démocratique qui semblait en désaccord sur le taux imposé en vertu de cette loi, le taux de base plus 1 p. 100.

Si l'on examine les statistiques depuis que le taux a été changé, depuis qu'on l'a rendu quand même intéressant pour l'entreprise privée qui est la banque, parce que c'est aussi une entreprise privée, on constate que les prêts aux petites entreprises sont devenus accessibles et que le programme est aussi devenu populaire. D'un côté on trouve que c'est trop cher, et on dit que le gouvernement devrait subventionner. D'un autre côté, on dit que le gouvernement se mêle trop de l'entreprise privée et de l'économie canadienne, et qu'il devrait simplement adopter des lois et laisser la concurrence des forces économiques normales jouer. En même temps on veut que le gouvernement diminue les taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises, de même, j'imagine, qu'à la Banque fédérale de développement, comme on nous le demande aussi pour les propriétaires de résidences privées ou pour tous les autres prêts qui sont faits par des institutions régies par des lois fédérales évidemment, mais en même temps on nous demande de mater l'inflation. On veut que les gens dépensent plus, on veut que le gouvernement dépense plus, on veut faire en sorte de lancer d'une façon artificielle l'économie en faisant dépenser les gens et en oubliant de les rendre responsables, et en même temps on veut que le gouvernement efface son déficit.

Monsieur le président, cette loi sur les prêts aux petites entreprises ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte aussi loin que mon arrivée dans cette Chambre. Elle a été établie en janvier 1961, un peu plus d'un an avant mon entrée dans cette institution, et à plusieurs reprises j'ai eu l'occasion d'être témoin de certaines modifications. La loi a été établie pour aider le prêteur à mettre des sommes d'argent disponibles à un taux concurrentiel, à garantir ce prêt contre toutes pertes, et à faire en sorte qu'une petite entreprise qui n'a pas les garanties, qui n'a pas les valeurs pour obtenir un prêt semblable, puisse avec cette garantie gouvernementale se tourner vers une institution bancaire et profiter d'un service financier sur une période d'années allant jusqu'à 10 ans, et ainsi faire progresser son entreprise. Cette loi qui date de 1961 prévoyait à ce moment-là des prêts maximums de \$25,000. Par la suite ce montant fut augmenté, en 1974, à \$50,000 par entreprise, et cela était disponible pour un commerce qui touchait un revenu brut qui ne dépassait pas un million de dollars. Avec les progrès, avec le dynamisme de la petite entreprise canadienne, il a fallu que le gouvernement augmente ces montants. Aujourd'hui une entreprise peut emprunter en vertu de cette loi qui est une loi complémentaire à celle de la Banque fédérale de développement, jusqu'à \$100,000, pour autant que son revenu total brut ne dépasse pas \$1,500,000.

J'ai participé au dernier débat que nous avons tenu à la Chambre en 1980, lorsqu'on a apporté le dernier amendement qui a majoré le montant total des prêts qui était disponible pour la période que nous traversons actuellement, savoir la